

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE144551003**

**Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 16 juin 2014

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### *La commission :*

#### *Présidente*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

#### *Vice-présidente*

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

#### *Membres*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 16 juin 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144551003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE144551003**

**Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires**

À sa séance du 28 mai 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144551003. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et le prix du soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage.*

Le 4 juin, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144551003 qui lui avait été confié. Des responsables du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le plan d'intervention de la Ville de Montréal pour les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie identifie un besoin d'investissements majeurs dans les réseaux d'égout. L'envergure des travaux qui doivent être réalisés au cours des prochaines années requiert l'engagement d'entreprises spécialisées dans l'inspection par caméra à téléobjectif (TO) des conduites et des regards d'égout. Les inspections par caméra à téléobjectif permettent d'inspecter les regards et les conduites qui y sont raccordées sur une longueur approximative de 15 à 35 mètres.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'une durée approximative de trois ans pour inspecter environ 10 800 regards d'égouts repartis sur le territoire de la Ville de Montréal, ce qui représente approximativement 5400 tronçons de conduites d'égout. Deux listes de regards et conduites à inspecter seront fournies à la firme par année et

ces listes découlent de la stratégie d'auscultation et des unités de gestion de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Ce contrat est à taux unitaire et comprend l'inspection du regard et de toutes les conduites connectées à celui-ci, l'analyse des inspections et la production de rapports.

Un montant représentant 1% du coût des travaux est prévu en contingences. Ce montant n'est pas indiqué à la formule de soumission afin que les soumissionnaires n'aient pas d'indices à cet égard, mais il est inclus au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux. Le pourcentage a été établi en fonction du contrat précédent.

Un appel d'offres public a été publié par la Direction de l'approvisionnement dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le quotidien La Presse le 11 décembre 2013. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 février 2014, à 14 h. Un délai de 77 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. La validité des soumissions est de 180 jours. Trois addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

À la suite de l'appel d'offres public, huit firmes ont pris possession des documents et quatre d'entre elles ont soumis des prix. Des quatre propositions reçues, trois ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Il y a un écart de 28,68 % favorable à la Ville entre le prix soumis par le soumissionnaire proposé et la dernière estimation. Le Service de l'eau est d'avis que les coûts moins élevés des inspections s'expliquent ainsi :

- la meilleure maîtrise de la technologie d'inspection qui est de plus en plus répandue;
- l'amélioration d'année en année de la connaissance du territoire et le fonctionnement de la Ville;
- le contexte de marché favorable, les entrepreneurs soumissionnent à la baisse afin de conserver leur part du marché.

Les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ces questions ont toutes reçu des réponses satisfaisantes.

Les membres ont, par ailleurs, observé que l'adjudicataire proposé pour le présent contrat possède plusieurs autres entreprises dont certaines pourraient être actives dans le domaine des égouts et des aqueducs, à différentes phases d'un projet. Cette situation pourrait-elle potentiellement présenter une forme de conflit d'intérêt dans la mesure où cette entreprise pourrait avoir accès à des renseignements privilégiés lors d'un éventuel appel d'offres? Les membres ont discuté de la question tout en convenant que des mécanismes appropriés pourraient être mis en place, le cas échéant, pour garantir une véritable concurrence.

Enfin, les membres ont bien compris que les prix soumis, nettement inférieurs aux estimations, pouvaient s'expliquer en partie par la maîtrise de la technologie utilisée pour les inspections et développée par les entreprises soumissionnaires. Les membres ont aussi compris que plusieurs soumissionnaires ont acquis cette compétence en

faisant l'acquisition d'entreprises spécialisées dans le domaine qui ont déjà eu des contrats semblables avec la Ville de Montréal.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et le prix du soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE144551003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.